

Jeudi 19 février 2015

Le Sénat a rejeté ce jour, en deuxième lecture, la convention fiscale entre la France et l'Andorre. Ce texte envisageait pour la première fois à la France la possibilité de taxer ses nationaux à l'étranger (article 25, alinéa D). « Une brèche vers l'impôt sur la nationalité, contraire à nos principes juridiques et à une tradition héritée de la Révolution » pour Olivier Cadic, sénateur des Français de l'étranger, s'exprimant au nom du groupe UDI-UC.

Pour le sénateur, cette simple convention fiscale, qui aurait dû être adoptée sans même un débat en séance publique apparaît comme « un banc d'essai pour expérimenter l'idée de la taxation des Français résidant à l'étranger ».

En effet, son article 25, alinéa D stipule que « la France peut imposer les personnes physiques de nationalité française qui résident en Andorre comme si la présente convention n'existait pas ». Dès lors, « le champ d'application de la loi fiscale ne procède plus de la territorialité mais de la nationalité » souligne le sénateur.

« Si vous souhaitez taxer nos compatriotes établis hors de France qui paient déjà des impôts dans leur pays de résidence, alors parlons-en franchement lors d'un projet de loi de Finances. » a suggéré le sénateur au Gouvernement qui lui donne l'impression d'avoir « la taxation honteuse ».

Au Gouvernement qui indiquait que la disposition contestée par le Sénat n'avait pas vocation à s'appliquer, le sénateur a répondu « Monsieur le ministre, que pensez-vous de l'idée de ne soumettre au Parlement que des textes qui ont vocation à s'appliquer ? Cette idée aurait l'avantage d'éviter de proposer ensuite la suppression des textes inutiles. »

Une convention fiscale ne pouvant être amendée par le Parlement, Olivier Cadic, suivi du groupe UDI-UC et de la majorité sénatoriale, a voté contre.

PARCOURS

Olivier Cadic crée sa première entreprise à l'âge de 20 ans dans les hautes technologies. Il est aujourd'hui éditeur de bandes dessinées.

Elu des Français de l'étranger depuis 2005 au Royaume-Uni, il est délégué national UDI aux Français établis hors de France.

En septembre 2014, Olivier devient le premier sénateur UDI des Français établis hors de France.

Il est membre de la commission des Affaires sociales du Sénat et vice-président de la délégation aux Entreprises du Sénat. Par ailleurs, il est co-président du club France Terre de Tourisme.

Lire son parcours : <http://www.oliviercadic.com/parcours>

Retrouvez l'actualité du Sénateur Cadic sur : <http://www.oliviercadic.com/>
Et sur twitter @OlivierCadic